

N ° 157/2022**MAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	28	26

L'an deux mille vingt deux le **01 DÉCEMBRE À 19H00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de **DÉCEMBRE**

sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, LE MAIRE.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Sylvie GAUTHIER, Christophe ROBIN, Ghislaine NAVARRO, Anne PODEVIN, Bernard SALINI, Jean-Paul DUBOIS, Alain MATYBA, Carole MORTIER, Patrick GUIMELLI, Stéphane ELUERE, Philippe BURNER, Sylvie CARATTI, Marie-Céline HUCK, David MARTINS DO CARMO, Luis ROQUE

PROCURATIONS :

Philippe VANDEVELDE à Jean-Paul DUBOIS, Michel DELATTRE à Anne PODEVIN, Brigitte DEFOND à Christophe ROBIN, Catherine WYDOOGHE à Carole MORTIER, Martine REAU à Stéphane ELUERE, Claire GIOVANNONI à Sylvie CARATTI, Esther ELUERE à Ghislaine NAVARRO,

ABSENTS :

Louis DEMURGER, Virginie LENOIR

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine NAVARRO

VOTE : UNANIMITE

**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES POUR LA «
FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET
TÉLÉPHONIQUES POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE CAVALAIRE-SUR-
MER, DE SON CCAS ET DE SA CAISSE DES ECOLES » - LOT 1 :
FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :

L'objet de ce marché est la fourniture et la livraison de matériels informatiques et téléphoniques pour les services de la ville de Cavalaire-sur-Mer, de son CCAS et de sa Caisse des Ecoles – Lot 1 : Fourniture et livraison de matériels informatiques. Cette consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la ville de Cavalaire-sur-Mer et ses établissements publics, ayant pour coordonnateur la Ville de Cavalaire-sur-Mer.

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel d'offres a été publié le 31 juillet 2022. La procédure choisie est une procédure avec négociation justifiée par les difficultés à définir précisément les spécificités techniques des fournitures commandées.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 30 août 2022 à 12 heures. Sept (7) dossiers de candidatures ont été reçus. Les sept candidats ont été admis à présenter une offre le 2 septembre 2022.

La date limite de remise des offres a été fixée au 6 octobre 2022 à 12 heures. Cinq (5) candidats ont présenté une offre.

A l'issue une phase de négociation s'est engagée avec les cinq candidats les 20 et 21 octobre 2022.

La date limite de réception des offres définitives a été fixée au 4 novembre 2022 à 17 heures.

Cinq (5) candidats ont présenté une offre définitive.

L'analyse des offres est intervenue le 17/11/2022 et a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'analyse.

Les critères de jugement des offres étaient ainsi déterminés :

- Critère 1 : Valeur technique 35%
- Critère 2 : Délais (livraison et SAV) 15%
- Critère 3 : Prix 50%

La Commission d'Appel d'Offres permanente réunie le 24/11/2022 , après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a permis de désigner comme attributaire n°1 la SARL PROGETECH Impasse Hubert Reeves 83160 LA VALETTE DU VAR et comme attributaire n°2 la SARL PSI BORDEAUX (GROUPE MAGELLAN) Avenue du Terrefort 33520 BRUGES.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le Code de la Commande Publique,
VU le rapport d'analyse des candidatures du 01/09/2022,
VU le rapport d'analyse des offres du 18/11/2022,
VU le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres permanente en date du 24/11/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE,

ARTICLE 1

Est décidé d'attribuer le marché mise pour la fourniture et la livraison de matériels informatiques et téléphoniques pour les services de la ville de Cavalaire-sur-Mer, de son CCAS et de sa Caisse des Ecoles – Lot 1 : Fourniture et livraison de matériels informatiques aux prestataires suivants :

- N° 1 : SARL PROGETECH Impasse Hubert Reeves 83160 LA VALETTE DU VAR
- N°2 : SARL PSI BORDEAUX (Groupe MAGELLAN) Avenue du Terrefort 33520 BRUGES

Pour un montant maximum sur la durée du marché de 500 000€ HT soit 600 000 € TTC.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois par tacite reconduction.



ARTICLE 2

M. le Maire est autorisé, ou son représentant, à signer le marché avec le prestataire retenu ainsi que tout autre document s'y rapportant.

ARTICLE 3

Est dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Maire
Philippe LEONELLI**

**Le secrétaire de séance
Ghislaine NAVARRO**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*